




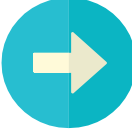





**BCEdAccess**

# Plaidoyer et Résolution de Conflits pour les Étudiants ayant un Handicape dans le domaine de l'Éducation en C.-B.


La Société BCEdAccess est un organisme de parents entièrement bénévole. Nous offrons du soutien entre pairs aux parents d'enfants et de jeunes ayant un handicap et aux apprenants complexes, de la formation et de l'éducation en matière de défense des droits, et nous faisons un plaidoyer systémique pour un accès équitable à l'éducation.

## Que dit la loi sur les écoles de la Colombie-Britannique


### Les parents en ont le droit :

-  d'être consulté sur le placement de leurs enfants
-  de participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme éducatif de leurs enfants
-  d'être informés de la fréquentation, du comportement et des progrès de leurs enfants à l'école
-  de recevoir des rapports annuels sur l'efficacité des programmes éducatifs dans le district scolaire
-  d'examiner tous les dossiers tenus par le conseil scolaire concernant leurs enfants
-  d'inscrire leurs enfants à un programme éducatif par l'entremise d'un district scolaire, d'une école privée, d'une école à domicile ou d'un programme de correspondance régionale
-  d'interjeter appel de la décision d'un employé d'un conseil scolaire si elle a une incidence importante sur l'éducation, la santé ou la sécurité d'un élève


**Partenaire** S'engager dans une communication honnête et claire

 Participer activement à la planification et à la prise de décisions  
Éviter d'étiqueter ou de blâmer  
Montrez que vous êtes conscient de vos forces et de vos besoins uniques.

### Document

 Commencez un classeur et organisez vos documents - notes, courriels, PEI, évaluations, etc.  
Faites le suivi des réunions et des conversations en face à face avec un courriel vous informant de votre compréhension.

### Connectez -vous

-  Vous n'êtes pas seul ! Nous vous encourageons à demander de l'aide en tout temps.
- BCEdAccess Society - Information et soutien par les pairs pour les familles d'étudiants ayant un handicap et d'apprenants complexes, défense des systèmes [www.bcedaccess.com](http://www.bcedaccess.com)
- Inclusion BC - Soutien individuel à la défense des intérêts des enfants et des adultes ayant un handicap à l'école et dans la collectivité [www.inclusionbc.org](http://www.inclusionbc.org)
- Family Support Institute - Aide individuelle à la navigation, formation et plus encore pour les familles d'enfants et d'adultes ayant un handicap [www.familysupportbc.com](http://www.familysupportbc.com)
- BCCPAC - British Columbia Confederation of Parent Advisory Councils, offre un soutien en matière de défense des droits aux familles [www.bccpac.bc.ca](http://www.bccpac.bc.ca)
- SAA de district - Peut offrir un soutien individuel aux familles, sera une excellente source de connaissances sur les politiques et procédures du district Consultez le site Web de votre district scolaire local pour obtenir de l'information sur les CCPAD.

## Comment fonctionne le financement ?

Le gouvernement fournit des fonds supplémentaires à certaines catégories d'étudiants ayant un handicap et d'apprenants complexes. D'autres ne reçoivent pas de financement supplémentaire, mais sont quand même financés par le montant de base par étudiant.

Les fonds ne sont pas rattachés à des élèves en particulier ; ce sont plutôt les districts scolaires qui mettent en commun les fonds reçus et décident de la façon de les affecter au niveau du district et de l'école.

Peu importe le financement ou la catégorie, tous les élèves ayant une incapacité ont droit aux mesures d'adaptation et aux soutiens dont ils ont besoin pour accéder équitablement à leur éducation.

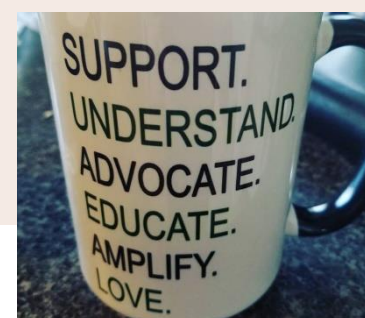
### Qu'est-ce qu'un PEI ?

Un plan d'enseignement individualisé (PEI) est un document qui présente les points forts et les défis de l'élève. Les buts et les objectifs sont élaborés en consultation avec les parents ou les tuteurs pour appuyer l'apprentissage des élèves.

Un PEI n'est pas un contrat légal et ne requiert aucune signature. Le directeur de l'école est responsable de la mise en œuvre du PEI.

### Qui pourrait subvenir aux besoins de mon enfant à l'école ?

Selon les besoins de votre enfant, il peut être soutenu par un enseignant, un assistant pédagogique, un travailleur auprès des jeunes, un enseignant des services de soutien à l'apprentissage, un conseiller scolaire, le personnel du district, un ergothérapeute, un orthophoniste, un physiothérapeute ou autres.



## Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes ayant un handicap

### Article 24 - Éducation inclusive

Interdit la discrimination à l'égard des enfants ayant un handicap et prescrit le droit à une éducation inclusive Axée sur l'élimination des obstacles à la participation dans les classes types des écoles publiques

Les pays ont l'obligation spécifique d'assurer l'accès à l'éducation générale inclusive avec les pairs non ayant un handicap.

Le Parlement du Canada et chaque province canadienne ont ratifié la Convention et les protocoles facultatifs.

### Arrêtés ministériels

(1) Le conseil veille à ce que la directrice ou le directeur d'école, la directrice ou le directeur adjoint ou le directeur adjoint de l'enseignement offre de consulter le père ou la mère d'un élève ayant des besoins particuliers au sujet du placement de l'élève dans un programme éducatif.

(2) Le conseil offre à l'élève ayant des besoins particuliers un programme d'enseignement dans une classe où il est intégré à d'autres élèves qui n'ont pas de besoins particuliers, à moins que les besoins éducatifs de l'élève ayant des besoins particuliers ou d'autres élèves n'indiquent que les programmes éducatifs de l'élève ayant des besoins particuliers devraient être offerts autrement.

[en. M397/95; am. M32/04; am. 235/07]

#### Manuel des politiques sur l'éducation de spéciale du ministère de l'Éducation

"Tous les élèves devraient avoir un accès équitable à l'apprentissage, aux possibilités de réussite et à la poursuite de l'excellence dans tous les aspects de leurs programmes éducatifs."

Dans le Manuel des politiques, Doit, Devrait et Peut sont les mots utilisés pour qualifier les directives données.

Doit - exige la conformité - pas d'option

Exemple : Tous les conseils scolaires doivent avoir des procédures d'appel pour aider à résoudre les différends.

Devrait - encourage ou fournit des incitatifs, mais est facultatif

Exemple : Dans le cas des enfants pris en charge, les conseils scolaires devraient s'assurer que le tuteur reçoit les renseignements pertinents de l'école.

Mai - activation des déclarations mais toujours facultative

Exemple : Le PEI peut être bref ou plus détaillé et complexe, selon la complexité des besoins de l'élève.

### Moore c. Colombie-Britannique (Éducation)

#### La décision Moore l'indique :

"Une éducation spéciale adéquate (ou un logement) n'est pas un luxe dispendieux, mais une "rampe" pour accéder à l'engagement statuaire d'éducation pris envers tous les enfants...".

Lorsqu'il refuse de prendre des mesures d'adaptation, le fournisseur de services doit démontrer qu'il n'aurait pas pu faire quoi que ce soit d'autre de raisonnable ou de pratique pour éviter les répercussions négatives sur la personne.

### Hewko c. Colombie-Britannique (Éducation)

La décision Hewko est rendue :





Le droit de faire partie du processus de collaboration du PEI

Consultation significative Contrôle pédagogique de la consultation




Hewko c. Colombie-Britannique, (2006 BCSC 1638) :

"L'accommodement raisonnable fait partie intégrante de l'obligation de consulter. Dans ce cas, l'accommodement raisonnable consiste à fournir le meilleur personnel enseignant disponible pour Darren Hewko à l'école. Dans le cas de Darren, comme dans celui de tous les enfants, qu'ils aient ou non des besoins spéciaux, les meilleurs enseignants sont des personnes qui peuvent démontrer un contrôle pédagogique sur lui.

## Quand les choses ne marchent pas...

-  Lisez les politiques provinciales et de district et la School Act, pour savoir à quoi vous pouvez vous attendre, et faites référence à ces points dans les réunions et les communications.
-  Tout documenter
-  Emmenez quelqu'un avec vous aux réunions - pour agir en tant que témoin, prendre des notes et fournir un soutien émotionnel.
-  Réunions de suivi, discussions dans les couloirs et les portes des salles de classe par courriel - résumez, demandez des éclaircissements, faites de

nouvelles demandes.

-  A Répondre aux préoccupations par courriel et formuler des demandes claires
-  Donner des délais de réponse - 1 semaine s'il s'agit d'une question de routine, 2 jours ouvrables s'il s'agit d'une question importante.
-  C'est urgent ? Envoyer un courriel, puis faire un suivi par un appel ou même une visite en personne à la directrice ou au directeur

### Étapes à suivre pour résoudre les problèmes

Discuter des préoccupations avec l'enseignante ou l'enseignant ; faire un suivi par écrit. Si aucune résolution, passer à l'étape 2

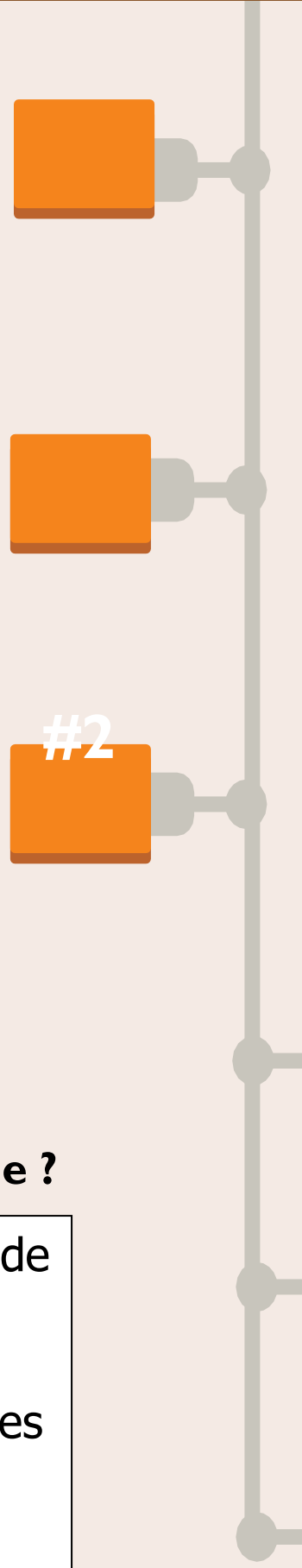
Envoyer un courriel à la directrice ou au directeur d'école pour lui faire part de vos préoccupations ; si aucune solution n'a été trouvée, passez à l'étape 3.

Envoyer un courriel à la personne-ressource appropriée du district pour lui faire part de vos préoccupations ; en l'absence d'une solution, passer à l'étape 4.

**\*\*Consultez le site Web de votre district scolaire pour en savoir plus sur les personnes à contacter à l'étape 3.**

#### Que puis-je faire si la langue est un obstacle ?

Demandez à votre école ou à votre district de vous fournir les services d'un interprète ou d'un travailleur culturel ou d'établissement. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 22/23 du Manuel des politiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté.



chaque niveau, les districts ont des politiques et des procédures pour résoudre les problèmes à l'école. Si vous sautez une étape de l'échelle de communication, vous serez renvoyé vers le bas pour la compléter. Les protocoles suivants montreront votre volonté de vous engager dans le processus et que vous avez fait les efforts nécessaires pour résoudre le problème.

procédure d'appel de votre district. Suivez les étapes suivantes comme indiqué. Si aucune résolution, passer à l'étape 5

Étapes à suivre pour résoudre les problèmes  
Appel au conseil scolaire Trouvez et révisez le processus d'appel en vertu de l'article 11 dans votre district. Si aucune résolution, passez à l'étape 6.

Ministère de l'Éducation  
Appel à la surintendante des réalisations

Les appels à ce niveau sont limités. Veuillez consulter : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/support/student-disputes-and-appeals>

*"N'ARRÊTEZ JAMAIS DE VOUS BATTRE. Votre enfant a droit à ce dont il a besoin pour réussir à l'école. NE LES LAISSEZ JAMAIS VOUS DIRE LE CONTRAIRE ! Montez l'échelle jusqu'à ce que votre enfant ait ce dont il a besoin !"*

*Défenseur des droits des parents*

## Options pour déposer une plainte

Il y a des moments où vous pouvez déterminer que la meilleure façon de procéder est de déposer une plainte officielle. Vous n'avez pas besoin d'attendre d'avoir complété tout le processus d'appel dans votre district pour prendre ces mesures. Voici quelques pistes à explorer.

**Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique**

Le rôle du Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique est de s'occuper de la discrimination.

Remplissez le formulaire en ligne : [http:// www.bchrt.bc.ca/complaint-process/complain/index.htm](http://www.bchrt.bc.ca/complaint-process/complain/index.htm)

### **Le Bureau de l'ombudsman**

Le rôle du Bureau de l'ombudsman est de remédier aux injustices administratives.

La BCCPAC vous recommande de communiquer avec l'**ombudsman** lorsque vous décidez de déposer un appel en vertu de l'article 11 auprès de votre district.

[www.BCOmbudsperson.ca](http://www.BCOmbudsperson.ca)

### **Direction de la réglementation du personnel enseignant de la C.-B.**

Le rôle de la Direction de la réglementation du personnel enseignant de la Colombie-Britannique est d'examiner la conduite et la compétence des éducateurs.

Les parents peuvent déposer une plainte concernant la conduite ou l'incompétence de l'enseignant.

[https:// www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/ministries-organizations/boards-commissions-tribunals/commissioner-for-teacher-regulation/complaint](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/ministries-organizations/boards-commissions-tribunals/commissioner-for-teacher-regulation/complaint)

### **Société d'entraide des Premières nations / Principe de Jordan**

Les enfants des Premières nations doivent recevoir les services publics dont ils ont besoin (y compris l'éducation) quand ils en ont besoin.

[https:// fncaringsociety.com/jordans-principle](https://fncaringsociety.com/jordans-principle)

## Ressources utiles



### **Loi scolaire de la Colombie-Britannique**

[http:// www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/96412\\_00](http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/96412_00)



### **Services d'éducation de l'enfance en difficulté : Manuel des politiques, procédures et lignes directrices ; ministère de l'Éducation**

[https:// www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/inclusive/special\\_ed\\_policy\\_manual.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/inclusive/special_ed_policy_manual.pdf)



### **Favoriser une consultation significative : AFFAIRES EN C.-B., 2008**

[http:// www.sd41.bc.ca/wp-content/uploads/2014/09/meaningfulConsultation.pdf](http://www.sd41.bc.ca/wp-content/uploads/2014/09/meaningfulConsultation.pdf)



### **Tout le monde appartient à nos écoles : Inclusion BC 2014**

[https:// inclusionbc.org/wp-content/uploads/2018/09/ParentManualInclusiveEducation\\_2014.pdf](https://inclusionbc.org/wp-content/uploads/2018/09/ParentManualInclusiveEducation_2014.pdf)